UPJV

Assistants français à l'étranger

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Être étudiant(e) de nationalité française
Avoir entre 20 et 30 ans (35 pour l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni)
Avoir une bonne connaissance de la langue du pays d'accueil.

MISSIONS

Des assistants de langue sont affectés dans des établissements scolaires ou universitaires pour seconder les enseignants français. Les missions principales sont:

des cours de conversation avec des élèves
une initiation à la culture et à la civilisation de notre pays
éventuellement, une aide à la préparation aux diplômes de langue DELF/DALF

PROCÉDURE

Pour tous les renseignements, adressez-vous au secrétariat de l'UFR de cultures et langues étrangères et recherche en communication: Campus, Bâtiment D. Toutes les informations sur le programme sont disponibles sur le lien suivant: http://www.ciep.fr/assistantfr/index.php.

Plaquette CIEP